

# PROGRAMMATION

*Printemps-été 2023*

**Cahier à conserver**

**Informations**

**Activités**

**Camp de jour**

**Et bien plus...**



**Municipalité de Saint-Maurice**

2510, rang Saint-Jean

Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 819-374-4525



# Table des matières

Le conseil municipal et les réunions .....	3
Ils ont dit :	
Mot du maire .....	3
Mot de la directrice générale .....	4
Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement .....	4
Mot du service incendie .....	5
Alerte travaux ....	5
Les renseignements importants et organismes.....	6
Le camp de jour.....	7
Le gym, la maison des jeunes et la bibliothèque.....	8
Le baseball mineur .....	9
Le bac brun et les Serpuariens.....	10
Les collectes .....	11
Les collectes (la suite) .....	12
Et bien plus.....	13
Les animaux, les cours et les activités .....	14
Dans la MRC .....	15



## Votre service des Loisirs

Les Condors de Saint-Maurice

Printemps rime avec soleil, chaleur, activités estivales, plaisir en famille et entre amis. C'est aussi le temps pour nous de vous offrir de nouvelles activités. Notre comité des loisirs travaille très fort à vous organiser de la nouveauté. Une chasse aux œufs de Pâques et une foire du printemps ne sont que le début !

Si vous êtes intéressé à faire parti de notre équipe, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Coordonnatrice du service des loisirs Les Condors de Saint-Maurice

# Le conseil municipal

Maire	Monsieur Gérard Bruneau	819-374-4525	gerardbruneau@hotmail.com
Conseiller District # 1	Monsieur Stéphane Gagnon	819-701-7350	stephgag64@gmail.com
Conseiller District # 2	Monsieur Donald Jacob	819-375-1480	conseildonaldst-mau@hotmail.com
Conseiller District # 3	Monsieur Mario Massicotte	819-379-5374	mmassi197@bell.net
Conseiller District # 4	Monsieur Yannick Marchand	819-668-7733	yannick.marchand@mail.mcgill.ca
Conseillère District # 5	Madame Sophie Gagnon	819-944-2107	sophiegagnon08@hotmail.com
Conseiller District # 6	Monsieur Michel Beaumier	819-373-7078	michel.beaumier@hotmail.com

## Réunions du conseil municipal 2023

Les réunions auront lieu dans la grande salle dès 19h

13 mars 2023

17 avril 2023

8 mai 2023

12 juin 2023

10 juillet 2023

14 août 2023

18 septembre 2023

16 octobre 2023

13 novembre 2023

11 décembre 2023

## LE MOT DU MAIRE, MONSIEUR GÉRARD BRUNEAU



### L'organisation municipale

Depuis 1980 à ce jour, la gestion municipale a beaucoup évoluée, les obligations et responsabilités ont explo-sées et sont devenues lourdes de conséquences pour chacune des municipalités tant dans le domaine admi-nistratif que financier.

En 1982, le gouvernement du Québec a créé les municipalités régionales du comté (MRC) pour être en sup-port à la gestion locale.

C'est quoi une MRC ? Disons d'abord que chaque région est divisée en territoire. La Mauricie comprend 6 territoires dont 3 MRC rurales et trois villes. Notre MRC des Chénouan représente 10 municipalités.

Le rôle de la MRC est de partager avec la municipalité locale l'ensemble des responsabilités, des obligations et des services à la po-pulation. Par sa création, la MRC assume des compétences (responsabilités) obligatoires et d'autres compétences facultatives dont les municipalités lui ont accordées. La municipalité demeure seule responsable des compétences à caractère local comme voirie, aqueduc, égoût sanitaire, loisirs, culture, incendie, bibliothèque, immobilisations et autres. Le financement de la MRC est assumé en bonne partie par le gouvernement du Québec et en partie par les municipalités locales.

Au fil des années, les élus(es) ont reconnu l'implication des MRC comme essentielle à notre développement local, territorial et régio-nal. Il serait très difficile, voire impossible pour une municipalité locale rurale d'assumer seule toutes ces obligations financières, administratives, économiques, environnementales, urbanistiques ainsi que les nombreuses directives ministérielles. Voilà une brève présentation du rôle de notre MRC et de ses interventions partagées avec chacune des municipalités locales.

Pour plus d'informations, je vous invite à visiter le site internet de la MRC des Chénouan pour une foule de renseignements addition-nels.

Bonne saison estivale !

# Ils ont dit...



## LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME ANDRÉE NEAULT

Nous sommes à refaire une beauté au site internet qui sera plus convivial. Nous avons aussi intégré le service « Alertes municipales » qui vous permettra de vous inscrire aux alertes que vous désirez recevoir et ce, par courriel ou texto. Un plus pour faire passer l'information rapidement.

D'autres options aussi seront possibles avec le nouveau site soit les sondages et les formulaires de plainte en ligne. Surveillez nos publications pour la mise en service du nouveau site et des applications.

Vous avez aussi certainement entendu parler du bac brun qui sera distribué par la compagnie IPL à la mi-mars début avril. Le début de la collecte se fera dans la semaine du 29 mai.

Beaucoup de questions sont posés concernant cette collecte.

Je vous invite à consulter le site de Énercycle (foire aux questions) avec le lien ci-joint <https://www.energycle.ca/faq-bac-brun/>

surement que vous trouverez réponse à votre questionnement.

Le bac brun répond à la Stratégie de valorisation de la matière organique du Gouvernement du Québec et est obligatoire. Nous comprenons que certains citoyens ne sont pas en accord avec cette mesure mais je tiens à vous demander de rester poli et courtois avec le personnel de la municipalité.

Merci et passez un bel été !



## LE MOT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT,

**MONSIEUR YVES LAFLAMME**

L'hiver tire à sa fin et la saison des travaux va bientôt débuter. Il est donc important de vous informer à la municipalité avant de commencer vos projets. N'hésitez à prendre quelques minutes pour me contacter ou venir me rencontrer afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet. Ces quelques minutes peuvent vous permettre de sauver temps et argent.

Les mois de mai et juin seront de la période de remplissage des piscines. Ceci sollicite énormément le réseau d'aqueduc et peut occasionner la présence d'eau brune ou des baisses de pression. Je rappelle qu'il n'est pas nécessaire de vider complètement la piscine au printemps. Il suffit simplement d'ajuster le niveau d'eau jusqu'au

niveau recommandé. Cette façon de faire permettra une économie importante de l'eau potable.

**Il est important de noter que le remplissage d'une piscine ne peut se faire qu'entre 10h PM et 6h AM.**

La distribution et la production de l'eau potable est une dépense importante pour une municipalité. Il est donc important de préserver cette ressource. Nous demandons donc à chaque citoyen de participer chacun à sa façon à l'économie de l'eau potable.

Pour toute question qui a trait à la réglementation municipale, n'hésitez pas à me contacter au 819-374-4525 ou par courriel à l'adresse suivante : [yflamme@st-maurice.ca](mailto:yflamme@st-maurice.ca).

# Le service incendie...

## LE MOT DE LA BRIGADE

### Prévention et inspection

#### Service de prévention

La prévention est présente pour les citoyens afin de rappeler l'importance d'avoir une bonne protection contre l'incendie. Comme par exemple, avoir un avertisseur de fumée fonctionnel, un extincteur portatif, et un plan d'évacuation établi. Aussi, si vous disposez d'un détecteur au gaz vous devez le vérifier, aux changements d'heures, tout comme l'avertisseur de fumée. C'est pourquoi le devoir du préventionniste est d'accompagner les citoyens et les propriétaires de tout les types de bâtiment à avoir les bonnes informations pour que la sécurité de tous et chacun soit optimale.

#### Visites résidentielles

Lors des visites résidentielles, l'équipe de pompiers vérifie, entre autres, l'état des avertisseurs de fumée, les extincteurs portatifs, l'emplacement des bonbonnes de propane, le dégagement des issues et du panneau de distribution électrique ainsi que la visibilité de l'adresse.

Petit rappel, un incendie est bien vite arrivé alors il vaut mieux être bien préparé!

#### Des nouvelles de votre brigade

Le service incendie a fait plusieurs améliorations en matière de santé et sécurité à la caserne incendie. L'objectif de ces améliorations avait pour but de protéger la santé et l'intégrité physique de nos pompiers et pompières en plus de protéger nos équipements à moyen et long terme. Détecteur de monoxyde de carbone, ventilateurs de plafond et déshumidificateur ont été installés.

De plus, en mars, nous devrions avoir 4 nouveaux pompiers/pompières pour remplacer les départs des dernières années. Votre service d'incendie va très bien et le support du conseil et des citoyens est très apprécié des membres de votre brigade.

Merci et demeurez prudent!

Daniel Lemoine, directeur service incendie

*Notre famille protège votre famille*

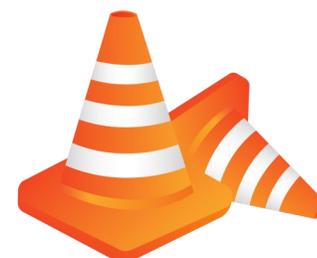


## Alerte travaux

### Remplacement du Pont Radnor

Le ministère des Transports a octroyé le contrat à Construction BSL pour le remplacement du Pont Radnor. Le début des travaux est prévu dans la 1<sup>ère</sup> semaine de juin.

Dès que nous aurons la date exacte du début des travaux, nous vous en ferons part car comme le pont sera démolé, il ne sera pas possible de passer pendant les travaux qui devraient s'échelonner sur une période de 14 à 16 semaines.



# Renseignements importants ET COORDONNÉES

## Horaire du bureau municipal (819-374-4525)

En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter au 819-690-4446

Lundi au vendredi de 8h à 12h / Lundi au jeudi de 13h à 16h

## Presbytère (819-374-3371)

2391, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0

Mardi et mercredi de 8h à 12h

Mardi au jeudi de 13h à 16h

## LOCATION DES SALLES

Grande Salle : 200 \$ Salle du Conseil : 150 \$ Salle des Chevaliers de Colomb : 150 \$

Pour information, contactez Karine Dufresne à [infocitoyens@st-maurice.ca](mailto:infocitoyens@st-maurice.ca)

## Taxes municipales

Voici les dates de versements de taxes :

15 mars 2023

15 juin 2023

15 septembre 2023

Si vous désirez recevoir vos prochains comptes de taxes par courriel, vous pouvez vous inscrire en communiquant avec nous au 819-374-4525 ou par courriel à [administration@st-maurice.ca](mailto:administration@st-maurice.ca).

# Nos organismes

## AFÉAS

## CHEVALIERS DE COLOMB

## FADOQ

Surveillez nos publications pour vous tenir informés des activités de nos organismes locaux

Responsable

Nicole Morin

819-374-6156

Grand Chevalier

Monsieur Jacques Désilets

819-375-4155

Responsable

François Héroux

819-697-1130



*Vos dons cette année ont permis d'amasser 9 500 \$ pour les paniers de Noël. Plus de 30 paniers de Noël ont été distribués et 10 familles ont eu une aide pour habiller leurs enfants pour l'hiver. MERCI !*

*Le tournoi de balle donnée familial aura lieu les 19-20-21 août prochain.*

*Les jeux du mercredi et du jeudi ont lieu de 13h30 à 17h à la salle municipale (grande salle).*

*Un bingo aura lieu le 25 mars à la salle municipale de Saint-Maurice. Un tournoi de 500 sera organisé en mai, suivez nos prochaines publications pour en connaître les détails.*

# Camp de jour de Saint-Maurice

Inscription du  
3 au 14 avril

## INFORMATIONS—ÉTÉ 2023

*Du 27 juin au 11 août*

Le camp de jour de Saint-Maurice est réservé aux enfants de 5 à 11 ans de la municipalité. La maternelle 5 ans doit être complétée.

### Le camp de jour

sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h.

### Le service de garde

sera ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30

La liste des sorties et activités spéciales vous sera fournie avant le début du camp de jour.

	<b>1er enfant</b>	<b>2e enfant</b>	<b>3e enfant</b>
<b>Service de garde</b>	125 \$	110 \$	110 \$
<b>Camp de jour</b>	225 \$	200 \$	200 \$

\*\*\* Le paiement pourra être fait en deux versements  
(un versement en date de l'inscription et un second en date du 23 juin).

*Le formulaire d'inscription sera disponible dès 8h30 le 3 avril prochain sur la page Facebook de la municipalité, sur notre site internet et au bureau municipal.*

*Vous pourrez le remplir et nous le retourner par courriel ou l'imprimer et venir le porter directement au bureau municipal. Il sera important d'y inclure une photo de votre enfant (petit format) ainsi que votre paiement à [servicedesloisirs@hotmail.com](mailto:servicedesloisirs@hotmail.com) (mot de passe : CAMP).*



# Le Centre de Conditionnement

1544, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 - 819-378-4263

Lundi : 9h à 12h / 16h à 21h

Mercredi : 9h à 12h / 16h à 21h

Vendredi : 9h à 12h / 16h à 21h

Fermé du 24 juin au 5 septembre inclusivement. De retour mercredi le 6 septembre 2023.



## Bibliothèque Municipale

1544, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 (819-378-7315)

**Horaire de la bibliothèque**  
**Mardi et jeudi de 18h30 à 20h30**

## Le Centre des Jeunes

Judi : 18h à 21h - Vendredi : 18h à 22h - Samedi 13h à 22h

Intervenants sur place en tout temps

**SUIVEZ NOS  
PUBLICATIONS POUR  
L'HORAIRE D'ÉTÉ**

**ATELIERS,  
JEUX DE SOCIÉTÉ,  
XBOX, FILMS,  
SORTIES ET +**



2391, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0

# Baseball mineur—inscription



**ÉCOLE DE BASEBALL 4-5 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2023)** : Le programme est d'une durée de 8 cours de 45 minutes. Les deux premiers cours sont gratuits afin d'initier nos jeunes au baseball. Les jeunes qui voudront poursuivre leur apprentissage devront déboursier 50\$ le samedi 27 mai pour les 6 cours suivants. Un supplément de 25\$ approximatif s'ajoute pour tous ceux qui désirent une casquette. La casquette n'est pas obligatoire et le gilet est prêté gratuitement pour la saison. **CÉDULE** : SAM 13 MAI 9H30; SAM 20 MAI 9H30; SAM 27 MAI 9H30; SAM 3 JUIN 9H30; MER 5 JUIL 18H30; MAR 11 JUIL 18h30; LUN 17 JUIL 18H30; SAM 12 AOÛT 9H30 (Partie inter-équipe, avec tableau indicateur et annonceur) **Information** : François Bruneau : fgbruneau90@hotmail.com

**U7 (NOVICE) 6-7 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2023)**: Les équipes seront formées par groupe de 7 à 8 joueurs maximum. On recherche des parents entraîneurs pour chacune des équipes. Une cédule de **6 parties** est prévue contre des équipes de la ligue de baseball mineur Mékinac des Chenaux. Un tournoi sous forme de festi-balle est prévu le samedi 19 août (remis au dimanche 20 août en cas de pluie) à Ste-Anne-de-la-Pérade avec les équipes novices 6-7 ans de la ligue. **Information** : Jean-Sylvain Bourassa : jsbou\_bou@hotmail.com

**U9 (ATOME) 8-9 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2023)** : Les équipes seront formées par groupe de 7 à 8 joueurs maximum. Les parties se jouent à St-Maurice et quelques parties à l'extérieur dans la ligue de baseball mineur mixte Mékinac des Chenaux. Une cédule de 10 parties est prévue pour la saison régulière et un tournoi de fin de saison aura lieu du 21 au 27 août prochain (à St-Maurice pour l'atome et le moustique, à St-Tite pour le peewee et le bantam). Durant la période scolaire, les parties se joueront le vendredi soir, le samedi ou le dimanche selon les disponibilités de chacune des équipes. Après le 24 juin, les parties des équipes seront planifiées une fois par semaine soit du lundi au jeudi à 18h30 et quelques parties le vendredi à 19h. Aucune partie n'est cédulée durant les vacances de la construction. Les parties se jouent avec un lance-balle et une balle caoutchoutée. Un maximum de 7 joueurs en défensive. Un supplément de 25\$ approximativement s'ajoute pour tous ceux qui n'ont pas leur casquette. La casquette est obligatoire. **Information**: Jean-Sylvain Bourassa : jsbou\_bou@hotmail.com

**U11 (MOUSTIQUE) 10-11 ANS, U13 (PEE-WEE) 12-13 ANS, U16 (BANTAM) 14-15-16 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2023)** : Pour l'horaire des parties et les endroits des matchs, c'est la même formule que nous avons adaptée pour les atomes, moustiques, pee-wee, bantam (lire texte des atomes). Les parties se jouent à 9 joueurs défensivement avec lance-balle (pour la catégorie moustique) et une vraie balle de baseball. Pour la catégorie pee-wee, il y aura des lanceurs pour cet été dès le début de la saison. Pour la catégorie bantam, les matchs se déroulent avec des lanceurs également.

**COÛT**: 4-5 ANS (École): 50\$(payable le 27 mai); 6-7 ANS (Novice) : 50\$; 8-9 ANS (Atome) : 70 \$; 10-11 ANS (Moustique) 70\$; 12-13 ANS (Pee-Wee) : 70\$; 14-15-16 ANS (Bantam) : 70\$.

**INSCRIPTION** : Visitez le site Facebook : **Baseball Mineur St-Maurice**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION** : 31 mars 2023



# Le bac brun (dès la semaine du 29 mai)

Mi-avril à mi-novembre : Chaque semaine / Mi-novembre à mi-avril : Toutes les deux semaines

## Matières acceptées

### Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits et légumes (pelures et noyaux)
- Viandes, os, oeuf
- Fruits de mer, poissons et arêtes
- Produits laitiers
- Aliments liquides (petite quantité)
- Pains et céréales (pâtes, pâtisseries)
- Graines, noix et écales
- Marc de café, thé et sachet, filtre

### Nourriture pour animaux

### Résidus de jardin

- Feuilles, gazon, fleurs et terre
- Paille et foin

### Petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm)

### Papiers et cartons souillés

- Sacs en papier
- Boîtes de pizza sales
- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
- Vaisselles en carton

### Journaux et circulaires

### Autres matières

- Cheveux, poils et plumes
  - Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
  - Litière et excréments d'animaux domestiques
  - Bran de scie ou copeaux de bois non-traité
- Cendres froides (refroidies 72 h)



## Matières refusées

- Sacs en plastique (compostable, biodégradable et oxodégradable)
  - Vaisselles compostables en plastique (PLA)
  - Contenants et emballages en plastique
  - Boîtes et papiers cirés, laminés ou glacés
  - Verre et métal
  - Animaux morts et résidus de débitage
  - Plantes envahissantes
  - Couches et produits sanitaires
  - Gravier, roches et pierres
  - Bûches et souches d'arbre
  - Bois traité
  - Médicaments et déchets biomédicaux
  - Résidus domestiques dangereux (RDD)
  - Huiles à moteur et essence
  - Mégots de cigarettes
  - Styromousse
  - Vêtements et textiles
  - Sacs d'aspirateur
- Mousse de sècheuse et feuilles d'assouplissant

## Sacs, emballages et contenants en plastique refusés

Seuls les sacs en papier sont acceptés. Encore mieux, déposer vos matières directement dans le bac. Les sacs, emballages et contenants en plastique sont refusés dans le bac brun, même ceux dits biodégradables ou compostables. Ces types de plastique ne se dégradent pas au même rythme que les matières compostables.

## COLLECTES LES MARDIS

(placez vos bacs sur le bord de la rue le lundi soir)

## Autres renseignements



La Municipalité a un site de dépôt pour recycler les électroniques « Les Serpuariens ». Vous pouvez les déposer en face du conteneur entre le garage municipal et la caserne. Voici ce qui peut être apporté au site de dépôt pour être recyclé : Ordinateur, périphérique d'ordinateur et de console de jeux vidéo, téléphone conventionnel et répondeur téléphonique, appareil cellulaire, etc.

Vous pouvez aussi consulter la liste complète des produits acceptés qui est mise à jour régulièrement sur le site WEB : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/>.

# Les collectes

Les collectes des ordures et du recyclage se font la même journée. Il est important de toujours sortir les bacs la veille.

## Calendrier des collectes 2023

Municipalité de Saint-Maurice

Domestiques, matières recyclables, encombrants

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
1	*2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Prendre note qu'à partir de la semaine du 1<sup>er</sup> janvier il y a des **changements de journée** dans l'horaire de la **collecte des déchets domestiques** qui est toujours aux deux semaines.

**Lundi** pour le rang Saint-Félix et Sainte-Marguerite. (\* La collecte du lundi 2 janvier est déplacée au vendredi 6 janvier)

**Mercredi** pour le reste de la **Municipalité**.

Pour le secteur du Lac Thibeault c'est toujours le jeudi.

Pour la **collecte des matières recyclables** pas de changement elle demeure le mardi toujours aux deux semaines.

La **collecte des encombrants** aura dorénavant lieu tous les 2<sup>e</sup> vendredi du mois, vous devez vous inscrire à la collecte des encombrants, en communiquant à la MRC au 819 840-0704 ou par le site web de la MRC des Chenaux.

# Les collectes

## Voici en résumé les règles qui s'appliquent à la collecte des déchets :

- Seuls les déchets domestiques peuvent être déposés dans les bacs roulants, à l'exception des matières suivantes : les matières résiduelles recyclables, les matériaux de construction, les pneus, la ferraille, les résidus domestiques dangereux, les carcasses d'animaux et autres matières énumérées au règlement de la MRC.
- Tous les déchets doivent être déposés à l'intérieur du bac roulant. Les déchets placés en dehors d'un bac roulant ne seront pas ramassés.
- Les bacs roulants doivent être placés à un maximum de 3 mètres de la voie de circulation, mais non sur un trottoir. L'avant du bac doit faire face à la voie de circulation, les pentures du couvercle étant placées vers le terrain de l'immeuble desservi. Lorsque plusieurs bacs sont utilisés, ils doivent être placés côte à côte à une distance de 1 mètre entre eux.



- Les bacs roulants peuvent être déposés en bordure de la voie de circulation à compter de 17 h le jour précédant la collecte. Dans le 12 heures suivant la collecte des déchets, les bacs doivent être replacés sur le terrain de l'immeuble desservi.
- Les gros déchets (meubles et autres) seront ramassés durant les semaines indiquées au calendrier.

DÉCHETS DOMESTIQUES

La MRC des Chenaux propose à ses citoyens un nouveau service de collecte des encombrants. À compter du mois de septembre 2022, les citoyens pourront remplir un formulaire de requête en ligne afin de prendre rendez-vous avec notre service de l'hygiène du milieu qui se déplacera pour procéder à la collecte de leurs encombrants. Les collectes se feront le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois. Les formulaires devront être acheminés à notre équipe au minimum 48 heures avant la journée de la collecte afin permettre une planification adéquate.

Le formulaire est disponible sur le site web de la MRC dans la section « Service aux citoyens » ou encore, en page d'accueil à la section « Liens rapides ». Pour ceux et celles n'ayant pas accès à internet, ils pourront se procurer une copie du formulaire de requête directement aux bureaux de leur municipalité ou directement aux bureaux de la MRC à Saint-Luc-de-Vincennes.

Il s'agit d'un projet pilote déployé dans le but d'améliorer les services de l'hygiène du milieu. Comme toujours, la collaboration et la patience des municipalités et des citoyens seront précieuses pour améliorer ce nouveau service.

## Matières acceptées gratuitement

- Appareils réfrigérants (réfrigérateur, climatiseur) et électroménagers (cuisinière, laveuse, sècheuse)
- Bois (branches, bois de démolition, bois de construction)
- Résidus verts (gazon, feuilles, tourbe, paille)
- Métaux
- Pneus usés et déjantés
- Conteneurs, emballages et imprimés (papier, carton, contenants de métal, plastique ou verre)
- Appareils électroniques et informatiques
- Bardeaux d'asphalte de couverture de toit
- Briques, béton et asphalte
- Matériaux de remplissage (terre, gravier, sable)
- Résidus domestiques dangereux (ampoules, piles, solvants (substances liquides), bonbonnes de propane, etc.) \*

\* Durant l'hiver (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), seulement la peinture, l'huile et les batteries d'automobiles sont acceptées. Cela s'applique aux écocentres de Champlain, Saint-Étienne-des-Grès, Shawinigan et Louiseville.

Aux écocentres de Trois-Rivières, secteur est et de Trois-Rivières, secteur ouest, tous les types de résidus domestiques dangereux sont acceptés durant l'année.

## ENERGYCYCLE

819 373-3130

400, boulevard de la Gabelle  
Saint-Étienne-des-Grès  
(Québec) G0X 2P0

[energycycle@energycycle.ca](mailto:energycycle@energycycle.ca)

### 1 Bacs alignés en bordure de rue

- à moins de 6 pieds de la voie publique
- 2 pieds de distance autour des bacs

### 2 Roues et poignées

orientées vers la résidence

### 3 Couvercles

fermés et dégagés



### Surplus de recyclage

Répartir le contenu sur plusieurs collectes ou procurez-vous un bac bleu supplémentaire.

### Bac enneigé ou coincé dans la glace

Dégagez votre bac de la neige et de la glace.

### Éviter que le contenu gèle à l'intérieur

Assurez-vous que le couvercle est en bon état et bien fermé. Un carton déposé au fond du bac peut aider à déloger les matières du bac.



## Matières refusées

Certaines matières nuisent au recyclage

Matières compostables  
Résidus de table et de jardin,  
mouchoirs, papier essuie-tout



Résidus de construction  
Bois, plancher, revêtement,  
gypse, béton, bardeau d'asphalte



Objets  
Vaisselle, jouets, stores, cintres



Autres  
Vêtements, souliers,  
sacs à main, tissu



RECYCLAGE — RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

# ... et bien plus...

## Le PICKLEBALL

Le pickleball continu cet été. Pour plus d'informations ou pour vous joindre à la ligue amicale, communiquez avec M. Michel Bergeron au 819-376-0715 ou  
Mme Lorraine Rivard au 819-376-3592

## TERRAIN DE TENNIS

Le terrain de tennis est à votre disposition pour la période estivale. Les terrains peuvent être éclairés jusqu'à 22h. Prenez note que des plages horaires sont réservées pour la ligue de Pickleball et le camp de jour.

## La PÉTANQUE

La ligue de pétanque revient cet été. Le début de la saison devrait être en juin. Des jeux de « washer » seront également disponibles. Suivez nos publications pour plus de détails.

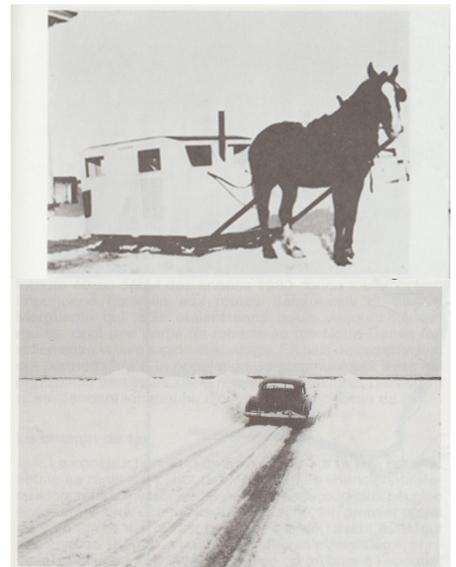
## POPOTE ROULANTE

L'équipe recherche des bénévoles intéressés (es) à offrir quelques heures par mois pour le bien-être de la population. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter madame Christine Auger Masson au 819-372-0089 ou le Centre d'Action Bénévole de la Moraine au 418-328-8600.

Si vous étiez bénéficiaire de la popote l'année dernière, vous n'avez pas à vous réinscrire. Si vous désirez vous inscrire à ce service, contactez le Centre d'Action Bénévole de la Moraine.

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice QC G0X 2X0 819-378-0160



## Chasse aux oeufs de Pâques

Samedi 8 avril 2023  
dès 13h

Salle du Conseil de Saint-Maurice

Surprise pour chaque enfant  
Tirage de participation

**Inscription obligatoire**

## Saviez-vous que ?

HA/ah l'hiver. Jadis, le traîneau à neige (communément appelé "le sleigh"), était un moyen de transport pour le travail et parfois même pour le déplacement des personnes avant l'arrivée de la carriole. Mais, le déplacement terrestre pour voyage a incité les artisans à faire preuve d'adresse et d'originalité. Sur la photo du haut, pourquoi ne pas se déplacer dans une maisonnette chauffée.

Sur la photo du bas, vers le début des années 1950, on a commencé à changer le cheval pour l'automobile surtout pour le déplacement terrestre en hiver. Mais, ça ne réglait pas tout. Qui se rappelle des chemins de neige avec jetée de rencontre ? (réf. Société d'histoire de Saint-Maurice)

# Les animaux

## Les cours

 Cours donnés par :  
Dianne Hoeve

Début des cours :  
mardi 18 avril 2023 à 19h

**COURS DE  
YOGA**

MARDI 19H

SALLE MUNICIPALE DE SAINT-MAURICE  
40 \$ / 6 COURS  
12 INSCRIPTIONS MINIMUM

**JOINS-TOI AUX  
TROTTEURS**

 GROUPE  
PHYSI-K

GROUPE DE COURSE

JEUDI 18H00  
DÉPART DE L'ÉGLISE

DU 20 AVRIL AU 22 JUIN  
85\$+TX

Bienvenue aux débutants!!

INSCRIPTION: INFO@PHYSI-K.COM

**COURS DE  
MUSCULATION**

JEUDI 19H30  
DANS LE GYM DE ST-MAURICE

DU 20 AVRIL AU 22 JUIN  
130\$+TX

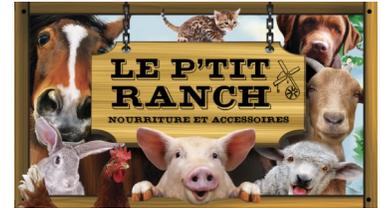
 GROUPE  
PHYSI-K

INSCRIPTION: INFO@PHYSI-K.COM



Chats rescapés de la Mauricie  
Centre du Québec  
819-384-2933

N'oubliez pas de  
renouveler votre  
médaillon de chien au  
bureau municipal ou  
directement au P'tit  
Ranch au coût de 25,00 \$



Pour le Yoga, inscription et paiement par courriel à  
servicedesloisirs@hotmail.ca

## Les activités

*C'est la fête*

**FOIRE DU  
PRINTEMPS**

13 MAI 2023  
PARC DE L'ÉGLISE  
SAINT-MAURICE

Jeux gonflables  
Maquillage  
Don de pousses d'arbres  
Marché aux puces  
Mini restauration  
et bien plus...



Détails à venir

**MaSSON**

LA FÊTE NATIONALE  
DU  
**QUÉBEC**

Eric Masson sera de  
retour le 24 juin  
prochain à Saint-Maurice



**Bonne Nouvelle !**

# DANS LA MRC



**Soutien  
à domicile  
des Chenaux**

44, Rivière-à-Veillet  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
QC G0X 2R0  
418-362-3275

**Aide  
domestique**



**MRC** DES  
**Chenaux**  
SI PROCHES

630, 3e rang  
Saint-Luc-de-Vincennes  
QC G0X 3K0

**Soins à la  
personne**

**Répit  
Accompagnement**



PARC DE LA  
RIVIÈRE BATISCAN

200, chemin du Barrage Saint-Narcisse Qc G0X 2Y0  
418-328-3599



**Transport  
ADAPTÉ & COLLECTIF  
des Chenaux**

660-B, rue Principale Saint-Luc-de-Vincenne QC G0X 3K0  
819-840-0968



*Centre d'action bénévole  
de la Moraine*

511, rue Massicotte Saint-Narcisse QC G0X 2Y0  
418-328-8600



100, rue de la Fabrique  
Sainte-Anne-de-la-Pérade  
QC G0X 2J0  
418-325-2120

## VOLETS D'ACTIVITÉS:

Périnatalité (soutien à l'allaitement, massage pour bébé, etc.)  
0-5 ans (ateliers parents/enfants, encadrement, cafés-rencontres, etc.)  
Saines habitudes de vie (cardio-maman, santé-nutrition)  
6-18 ans (ateliers sur l'encadrement, disco)  
Pour les pères (activités pères/enfants, groupe de discussion)  
Réussite éducative (ateliers divers, aide aux devoirs)  
Autres activités (répit, sorties familiales, ludothèque, lecture, bricolage, vente d'articles d'enfants, etc.)

# Bonne saison estivale !

Municipalité de Saint-Maurice  
2510, rang Saint-Jean  
Saint-Maurice QC G0X 2X0  
819-374-4525  
infocitoyens@st-maurice.ca

En cas de problème ou de message urgent pour toute la population de Saint-Maurice ou pour un secteur ciblé, des appels automatisés peuvent vous être envoyés. Si vous n'êtes pas déjà inscrit sur cette liste, n'hésitez pas à le faire en appelant au bureau municipal au 819-374-4525.

Babilard   
**Saint-Maurice**   
Adhérez au groupe de vente et  
d'achat à Saint-Maurice

Nouvel arrivant ?  
Nouveau numéro de téléphone ?

Pensez à nous aviser...  
infocitoyens@st-maurice.ca

Appels automatisés


 Suivez-nous sur  
**facebook**

Visitez notre site internet au [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca)

